

manuel

Francis Hamon
Michel Troper

DROIT CONSTITUTIONNEL

43^e édition
2022-2023

LGDJ

un savoir-faire de

lextenso

Francis Hamon

Professeur émérite de la Faculté Jean Monnet
(Université de Paris XI)

Michel Troper

Professeur émérite de l'Université de Paris Nanterre
Membre de l'Institut universitaire de France

DROIT CONSTITUTIONNEL

43^e édition

2022-2023

LGDJ

un savoir-faire de

Lextenso



© 2022, LGDJ, Lextenso

1, Parvis de La Défense • 92044 Paris La Défense Cedex
www.lgdj-editions.fr

EAN : 9782275102399 • ISSN 0990-3909

Avertissement

Ce livre est la 43^e édition du manuel de droit constitutionnel, dont les premières éditions jusqu'à la 20^e ont été rédigées par Georges Burdeau. Ce livre était devenu un classique. Georges Burdeau nous avait fait l'honneur de nous demander de préparer la 21^e édition et les suivantes.

Depuis la 21^e édition, la science du droit constitutionnel et le droit constitutionnel lui-même ont connu une évolution considérable, dont il nous a fallu rendre compte et l'ouvrage a été profondément remanié. Néanmoins, si son contenu est aujourd'hui très sensiblement différent, nous avons toujours procédé dans un souci de fidélité à l'esprit dans lequel Georges Burdeau avait conçu ce manuel et qu'il exposait dans la préface de la 20^e édition : construire une théorie susceptible de servir d'instrument pour l'analyse du droit constitutionnel positif.

Francis HAMON
Michel TROPER

Avant-propos

Les manuels de droit constitutionnel sont très nombreux et variés. Si les questions traitées sont les mêmes, les approches et les doctrines peuvent être profondément différentes.

Ces différences s'expliquent : en effet, ce que l'on appelle la science du droit constitutionnel n'est pas seulement une somme de connaissances. C'est aussi un ensemble de problèmes auxquels les réponses les plus diverses peuvent être apportées. La pertinence et la cohérence de ces réponses dépendent de la rigueur du raisonnement qui les justifie. Et il est au moins aussi important d'acquérir la maîtrise du raisonnement que de retenir les grands traits des systèmes constitutionnels.

L'un des moyens d'y parvenir est de confronter sur chaque question les thèses de plusieurs auteurs. Cette confrontation ne peut cependant être fructueuse que si l'on prend en compte tous les présupposés explicites ou implicites des raisonnements. Les plus importants tiennent au langage. Bien des différences doctrinales peuvent s'éclairer et bien des problèmes se dissiper, dès lors qu'on s'aperçoit qu'ils tiennent principalement aux usages linguistiques. La maîtrise du raisonnement suppose donc la maîtrise d'un langage et c'est pourquoi, dans la première partie du présent ouvrage, un soin particulier a été apporté à la définition des concepts fondamentaux.

Si le droit constitutionnel était formé, comme on l'imagine parfois, d'un petit nombre de principes fixes et établis, que l'on pourrait combiner de diverses manières et à partir desquels on pourrait déduire toutes les règles particulières, la difficulté résiderait avant tout dans l'exposé et la compréhension des principes, et il suffirait de partir de quelques définitions pour procéder ensuite de manière linéaire. Mais, il n'en va pas ainsi et le contenu des principes emprunte toujours aux règles qui sont censées en découler. Les étudiants doivent admettre que l'ordre des chapitres a quelque chose d'arbitraire et que la compréhension des premiers suppose parfois la connaissance des autres. On ne saurait donc trop conseiller de revenir sur les premiers chapitres après la lecture de l'ensemble.

Une bonne méthode consiste à faire des allers et retours entre la partie générale et les chapitres particuliers.

Il n'y a pas en matière juridique de science certaine et l'exposé du droit constitutionnel dépend des interprétations qu'on en donne et de la méthode que l'on adopte. Celles des deux coauteurs de cet ouvrage ne sont pas toujours identiques à celles des autres auteurs de manuels, mais ils sont pour ce qui les concerne d'accord sur l'essentiel. Dans le cas exceptionnel où cet accord n'existerait pas, ils le préciseraient dans une note infrapaginale signée de l'un d'eux seulement. L'art du juriste réside avant tout dans la confrontation des arguments. C'est pourquoi les étudiants devraient s'efforcer de compléter l'étude du manuel par la lecture de certaines au moins des publications auxquelles il renvoie.

Pour faciliter la recherche, nous avons choisi d'utiliser les conventions du *Chicago Manual of Style*, qui permettent de limiter le volume des références contenues dans le texte. Chacune de ces références est donnée selon le modèle suivant :

(Kelsen, 1962, p. 237).

On se reportera alors à la bibliographie, qui figure à la fin de chaque chapitre, pour y trouver les indications complètes ou, s'agissant d'ouvrages généraux, à la bibliographie qui figure en tête du livre.

KELSEN Hans (1962), *Théorie pure du droit*, Paris, Dalloz, trad. fr., Ch. Eisenmann.

Cela signifie que pour effectuer une recherche bibliographique sur un sujet donné, il faut d'abord rechercher les références dans les parties du texte où ce sujet est traité.

Nous nous sommes cependant écartés de cette convention pour ce qui concerne le *Traité de science politique* de G. Burdeau, auquel nous renvoyons à maintes reprises, sans mention de date, mais en indiquant le numéro du volume et ceux des paragraphes.

Sommaire

Principales abréviations	17
Bibliographie générale	19
Introduction Le droit constitutionnel	25
Section 1. Le droit constitutionnel ensemble de normes	25
§ 1. Le droit comme système de normes	25
§ 2. Le droit constitutionnel comme sous-système	31
Section 2. Le droit constitutionnel comme science	42
§ 1. Jusnaturalisme et positivisme	42
§ 2. Droit constitutionnel et science politique	46

PREMIÈRE PARTIE – THÉORIE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT

Chapitre 1. La Constitution	55
Section 1. Les sources du droit constitutionnel	55
§ 1. La hiérarchie des sources de la constitution matérielle	57
§ 2. Les types de faits producteurs de droit	66
Section 2. Le contrôle de la suprématie de la Constitution	76
§ 1. Légimité du contrôle de constitutionnalité	77
§ 2. Les formes du contrôle de constitutionnalité	80
§ 3. Le rôle des cours constitutionnelles dans le jeu politique	86
Chapitre 2. Le pouvoir	91
Section 1. Le cadre : l'État	91
§ 1. L'État et le droit	92
§ 2. L'État et l'espace, les formes d'organisation de l'État	95
Section 2. Les formes d'organisation du pouvoir	100
§ 1. Les formes de gouvernement	101
§ 2. Le principe de la séparation des pouvoirs	107
§ 3. Les régimes politiques	114
Section 3. Les techniques d'exercice du pouvoir	129
Sous-Section 1. Les fonctions de l'État	129
§ 1. La fonction législative	131
§ 2. La fonction exécutive	145
§ 3. La fonction juridictionnelle	157
§ 4. Les pouvoirs de crise	162
Sous-Section 2. La désignation des gouvernants : le scrutin	164
§ 1. Le droit de suffrage	165

§ 2. Les différents modes de scrutin	166
§ 3. Le choix d'un mode de scrutin	179
Section 4. Les justifications du pouvoir	182
§ 1. La représentation	183
§ 2. La souveraineté	191

DEUXIÈME PARTIE – LES PRINCIPAUX RÉGIMES CONSTITUTIONNELS ÉTRANGERS

Chapitre 1. Les régimes parlementaires	207
Section 1. Le régime britannique	207
§ 1. Les sources du droit constitutionnel britannique	210
§ 2. Les organes	214
§ 3. Le fonctionnement du système	226
§ 4. La dévolution	233
§ 5. Le parlementarisme dans le Commonwealth britannique	236
Section 2. Quelques variantes du régime parlementaire	240
§ 1. Le régime parlementaire en Allemagne (GAILLET, HOCHMANN 2019) ..	240
§ 2. Le régime parlementaire en Italie	248
§ 3. Le régime parlementaire en Espagne	258
§ 4. Le parlementarisme japonais	265
Chapitre 2. Le système constitutionnel des États-Unis	273
Section 1. Les organes	274
§ 1. Le Congrès	274
§ 2. Le président	285
§ 3. La Cour suprême	295
Section 2. Les rapports politiques	302
§ 1. Le fédéralisme	302
§ 2. Les rapports entre organes	304
Section 3. L'inexportabilité du système constitutionnel américain .	306
Chapitre 3. Les États de l'Europe centrale et orientale	311
Section 1. Le régime socialiste	312
§ 1. L'URSS	312
§ 2. Les démocraties populaires	315
§ 3. Les signes de dysfonctionnement	315
Section 2. La situation depuis la fin de l'Union soviétique	317
§ 1. La Russie	317
§ 2. La situation dans les anciennes démocraties populaires et les Républiques de l'ex-URSS	325

§ 3. Les variantes du régime socialiste hors d'Europe	331
Chapitre 4. L'Union européenne	339
Section 1. Les institutions	344
§ 1. Le Parlement européen	344
§ 2. Le Conseil européen	345
§ 3. Le Conseil	346
§ 4. La Commission européenne	346
§ 5. La Cour de justice (CJUE)	347
Section 2. Les compétences	348
Section 3. Quelques problèmes constitutionnels liés à la construction européenne	349
§ 1. Le fédéralisme	349
§ 2. La démocratie	353

TROISIÈME PARTIE – APERÇU SOMMAIRE D'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE LA FRANCE

Chapitre 1. Les Constitutions de la Révolution et de l'Empire ..	365
Section 1. L'œuvre de l'Assemblée nationale constituante	365
§ 1. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789-1791	366
§ 2. La Constitution du 3 septembre 1791	367
Section 2. Les Constitutions de la Convention	375
§ 1. La Constitution de 1793	376
§ 2. La Constitution du 5 fructidor an III	377
Section 3. Le Consulat et l'Empire	379
§ 1. La Constitution du 22 frimaire an VIII	379
§ 2. Les modifications de la Constitution de l'an VIII	381
Chapitre 2. La monarchie parlementaire	387
Section 1. La Charte du 4 juin 1814	387
§ 1. Caractères généraux	387
§ 2. Les pouvoirs publics	388
§ 3. La pratique politique introduit le régime parlementaire	389
Section 2. La Charte du 14 août 1830	390
Chapitre 3. L'avènement du suffrage universel	393
Section 1. La Constitution du 4 novembre 1848	393
Section 2. Du Prince-président au régime impérial 1852-1870	395
§ 1. La Constitution du 14 janvier 1852	395

§ 2. L'Empire	397
§ 3. Le sénatus-consulte du 21 mai 1870	397
Chapitre 4. La III^e République	399
Section 1. L'élaboration des lois de 1875	399
§ 1. Le gouvernement de l'Assemblée nationale	400
§ 2. Les lois constitutionnelles de 1875	402
Section 2. L'organisation des pouvoirs publics	405
§ 1. Le Parlement	405
§ 2. Le pouvoir exécutif	408
Section 3. Le fonctionnement des pouvoirs publics	412
§ 1. La législation	413
§ 2. Le jeu du régime parlementaire dans le cadre de la Constitution de 1875	416
§ 3. Les déformations du régime parlementaire par la pratique politique	419
Chapitre 5. Les institutions politiques françaises de 1940 à 1946	423
Section 1. Le gouvernement de « l'État français »	423
§ 1. L'acte dit « loi constitutionnelle » du 10 juillet 1940	424
§ 2. L'organisation constitutionnelle du gouvernement de Vichy	425
Section 2. L'organisation de la continuité républicaine dans la France libre	427
Section 3. Les gouvernements provisoires et la préparation de la Constitution de 1946	428
§ 1. Le premier gouvernement provisoire	429
§ 2. Le régime provisoire de la loi constitutionnelle du 2 novembre 1945	430
§ 3. Le projet de Constitution du 19 avril 1946	432
§ 4. Le régime politique	434
Chapitre 6. La IV^e République	439
Section 1. Notions générales	440
§ 1. Caractères de la Constitution de 1946	440
§ 2. La philosophie politique et sociale du régime	440
Section 2. L'organisation des pouvoirs publics	442
§ 1. Le Parlement	442
§ 2. Le pouvoir exécutif	447
Section 3. Le fonctionnement des pouvoirs publics	451
§ 1. La législation	451
§ 2. Les rapports entre les pouvoirs publics	453

QUATRIÈME PARTIE – LES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Chapitre 1. Le cadre	461
Section 1. Origines et évolution de la V ^e République	461
Sous-Section 1. Le problème de la réforme constitutionnelle en 1958	461
§ 1. Les maux	461
§ 2. Les remèdes	462
Sous-Section 2. Préparation et adoption de la Constitution	464
§ 1. Le retour au pouvoir du général de Gaulle	464
§ 2. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958	466
§ 3. L'élaboration du projet	468
§ 4. Le référendum constituant du 28 septembre 1958	472
Sous-Section 3. La Constitution et son application	473
§ 1. La nature des institutions	473
§ 2. Les institutions et la conjoncture politique	476
Sous-Section 4. Les principes d'indivisibilité de la République et de la souveraineté nationale	488
§ 1. La République et ses collectivités composantes	488
§ 2. La République et l'Union européenne	494
Sous-Section 5. La rigidité constitutionnelle	500
§ 1. La révision dans le cadre de l'article 89	500
§ 2. La révision en dehors du cadre de l'article 89	503
Section 2. Le suffrage et l'encadrement de la vie politique	507
Sous-Section 1. Le corps électoral	507
§ 1. La composition du corps électoral	507
§ 2. Les conditions d'exercice du droit de vote	511
§ 3. Les modalités de l'exercice du droit de vote	511
§ 4. Le problème des « discriminations positives » en matière électorale	514
Sous-Section 2. L'encadrement partisan	516
§ 1. Le statut des partis politiques	516
§ 2. L'évolution du système des partis	527
Sous-Section 3. Les principales votations politiques	529
§ 1. Les élections législatives	529
§ 2. L'élection présidentielle	546
§ 3. Le référendum	561
Sous-Section 4. La moralisation de la vie politique	579
§ 1. Le choix des collaborateurs	580
§ 2. Le pouvoir des parlementaires en matière de dépenses	581
§ 3. La prévention des conflits d'intérêts	581

Chapitre 2. Les organes	585
Section 1. Le statut du président de la République	585
§ 1. Durée et renouvellement des fonctions	585
§ 2. Responsabilité politique ou pénale du président	589
§ 3. Les pouvoirs du président	597
Section 2. Le gouvernement	620
§ 1. L'organisation du gouvernement	620
§ 2. Le statut des membres du gouvernement	626
§ 3. Les attributions du gouvernement	633
Section 3. Le Parlement	639
Sous-Section 1. Composition du Parlement	640
§ 1. L'Assemblée nationale	640
§ 2. Le Sénat	641
Sous-Section 2. La protection de l'exercice du mandat parlementaire	648
§ 1. Les moyens matériels des parlementaires	648
§ 2. Les incompatibilités et la limitation des cumuls	649
§ 3. La situation patrimoniale et les intérêts des parlementaires	655
§ 4. Les immunités parlementaires	656
Sous-Section 3. Organisation et fonctionnement des Chambres	658
§ 1. Les sessions	659
§ 2. Les organes du travail parlementaire	662
§ 3. La séance	671
Sous-Section 4. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)	677
Sous-Section 5. Les projets d'Emmanuel Macron	678
Section 4. Les rapports entre les pouvoirs	680
Sous-Section 1. Le contrôle informatif	681
§ 1. Les questions	681
§ 2. Les commissions d'enquête et les missions d'information	684
§ 3. Les propositions de résolution	686
§ 4. La notion d'évaluation des politiques publiques	692
Sous-Section 2. La responsabilité ministérielle	694
§ 1. La responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale	694
§ 2. L'absence de responsabilité du gouvernement devant le Sénat	701
Sous-Section 3. Le contrôle parlementaire en période de crise	702
Sous-Section 4. Le droit de dissolution	707

Chapitre 3. Types de normes et compétences normatives	711
Section 1. Les normes dotées d'une autorité supérieure à celle des lois	711
§ 1. Les normes constitutionnelles	712
§ 2. Les normes internationales	713
Section 2. Les normes législatives et réglementaires	728
§ 1. La fonction normative de la loi	729
§ 2. La séparation du domaine législatif et du domaine réglementaire	731
Section 3. L'élaboration de la loi dans le cadre parlementaire	743
§ 1. Les lois ordinaires	743
§ 2. Les procédures législatives spéciales	765
§ 3. Le problème de l'inflation législative	776
Section 4. L'élaboration de la loi en dehors du cadre parlementaire	777
§ 1. La législation gouvernementale : les ordonnances de l'article 38	778
§ 2. La législation populaire : les lois adoptées par la voie du référendum	785
§ 3. La législation présidentielle : les décisions prises en application de l'article 16	787
Chapitre 4. Justice et Constitution	791
Section 1. Le Conseil constitutionnel	792
Sous-Section 1. Composition et organisation du Conseil constitutionnel	792
Sous-Section 2. Les compétences du Conseil constitutionnel	801
§ 1. Le contrôle abstrait	804
§ 2. Le contrôle concret : la question prioritaire de constitutionnalité	815
Sous-Section 3. Le développement du rôle du Conseil constitutionnel	831
§ 1. L'assouplissement de la saisine	831
§ 2. La richesse des normes de référence	833
§ 3. La gradation savante des verdicts	837
§ 4. L'impact de la jurisprudence du Conseil constitutionnel	840
Section 2. Les juridictions judiciaires et administratives	852
§ 1. L'autorité judiciaire	853
§ 2. Les juridictions administratives	860
Section 3. Le Défenseur des droits	861
Index	867

Principales abréviations

AA. VV.	Auteurs divers
AJDA	Actualité Juridique Droit Administratif
C	Constitution
Cs	Revue « Constitutions »
CC	Conseil constitutionnel
CCC	Cahiers du Conseil constitutionnel (v. aussi NCCC « Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel »)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CNCCFP	Commission des Comptes et Campagne et des Financements Politiques
CE	Conseil d'État
CEDH	Convention européenne des Droits de l'Homme
C. élect.	Code électoral
C. pén.	Code pénal
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CSM	Conseil supérieur de la magistrature
D.	Dalloz
Doc. Fran.	Documentation française
DROM	Département et région d'outre-mer
FSNP	Fondation Nationale des Sciences Politiques
GA	Long, Weil et Braibant, <i>Les Grands Arrêts de la Jurisprudence administrative</i> , 14 ^e éd., Paris, Dalloz, 2003
GD	Favoreu et Philip, <i>Les Grandes Décisions du Conseil constitutionnel</i> , Paris, Dalloz, 12 ^e éd., 2003
IRFM	Indemnité représentative de frais de mandat
JCP	Jurisclasseur Périodique – La Semaine Juridique
JO	<i>Journal officiel</i>
L.	Loi
LO	Loi organique
LCEFP	Loi-cadre d'équilibre des finances publiques
LR	Les Républicains
LREM	La République En Marche
NCCC	Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel
NED	Notes et Études Documentaires
NUPES	Nouvelle Union populaire écologique et sociale
PA	Petites affiches
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PFRLR	Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République
POL	Politeia (Cahiers de l'Association Française des Auditeurs de l'Académie Internationale de Droit Constitutionnel)

PUAM	Presses universitaires d'Aix-Marseille
PUF	Presses universitaires de France
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
R.	Règlement
RA	Revue administrative
<i>RDP</i>	Revue du Droit Public et de la Science Politique
<i>RFDA</i>	Revue Française de Droit administratif
<i>RFDC</i>	Revue Française de Droit constitutionnel
<i>RFSP</i>	Revue Française de Science politique
<i>RJP</i>	Revue Juridique et Politique
<i>RPP</i>	Revue Politique et Parlementaire
<i>Rec.</i>	Recueil des décisions du Conseil d'État ou des décisions du Conseil constitutionnel
RSA	Regards sur l'actualité
S.	Sirey
TCE	Traité sur la Communauté européenne
TVII	TITRE VII (anciennement Cahiers du Conseil Constitutionnel)
TSCG	Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance économique et financière
TUE	Traité sur l'Union européenne

Bibliographie générale

Ouvrages généraux

1. Traités

BARTHÉLÉMY J. et DUEZ P. (1985), *Traité de droit constitutionnel*, 2^e éd. [1933], Paris, Economica, rééd., nouv. rééd. 2004, Paris, Éditions Panthéon-Assas.

BURDEAU G., *Traité de science politique*, Paris, LGDJ.

T. I. – *Présentation de l'univers politique*, 1980, 3^e éd., vol. 1, *Société politique et droit* ; vol. 2, *Le pouvoir politique*.

T. II. – *L'État*, 3^e éd., 1980.

T. III. – *La dynamique politique*, 3^e éd., vol. 1, *Les Forces politiques*, 1982 ; vol. 2, *La dialectique de l'ordre et du mouvement*, 1981.

T. IV. – *Le statut du pouvoir dans l'État*, 3^e éd., 1984.

T. V. – *Les régimes politiques*, 3^e éd., 1985.

T. VI. – *L'État libéral*, 2^e éd., 2 vol., 1971.

T. VII. – *La démocratie gouvernante. Son assise philosophique et sociale*, 2^e éd., 1972.

T. VIII. – *La démocratie et les contraintes du Nouvel âge*, 2^e éd., 1974.

T. IX. – *Les façades institutionnelles de la démocratie gouvernante*, 2^e éd., 1976.

T. X. – *La révolte des colonisés*, 3^e éd., 1986.

CARRÉ DE MALBERG R. (1921), *Contribution à la théorie générale de l'État*, 2 vol., Paris, nouv. éd. 2003, Paris, Dalloz.

DUGUIT L. (1930), *Traité de droit constitutionnel*, 5 vol., Paris, Cujas, nouvelle édition, 1981.

ESMEIN A. (1914), *Éléments de Droit constitutionnel français et comparé*. Avant-propos de D. Chagnollaud, Paris, reproduction de la 6^e éd., Éditions Panthéon-Assas, 2001.

ESMEIN A. (1928), *Traité de droit constitutionnel*, 2^e éd., revue par H. Nézard, Paris, Sirey.

HAURIU M. (1929), *Précis de droit constitutionnel*, Paris, rééd. CNRS, 1975.

JELLINEK G. (1905), *L'État moderne et son droit*, Préface Olivier Jouanjan, nouvelle édition, Paris, Panthéon-Assas, 2 vol. 2015.

KELSEN H.,

– (1945), *Théorie générale du droit et de l'État*, Paris, LGDJ, trad. fr. 1997.

– (1962), *Théorie Pure du Droit*, trad. française de la 2^e éd., Paris, LGDJ, rééd. 1999.

LAFFERRIÈRE J. (1947), *Manuel de droit constitutionnel*, 2^e éd., Paris, Domat-Montchrestien.

SCHMITT C. (1928), *Théorie de la Constitution*, Paris, PUF, trad. fse. 1993, Préface d'Olivier Beaud.

VEDEL G. (1949), *Manuel élémentaire de droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, rééd. 2002 présentée par Guy Carcassonne et Olivier Duhamel.

2. Manuels

ARDANT Ph. et MATHIEU B. (2022), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ, 34^e éd.

BARANGER D. (2017), *Le droit constitutionnel*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 7^e éd.

BOUDON J. (2021), *Manuel de droit constitutionnel*, tome 1, Paris, PUF, 3^e éd.

BOUDON J. (2022), *Manuel de droit constitutionnel*, tome 2, Paris, PUF, 4^e éd.

BAUDU A., CHAGNOLLAUD D., DE MONTALIVET P. (2021 et 2022), *Droit constitutionnel contemporain*, 2 vol., Paris, Dalloz, tome 1, 11^e éd. (2021), tome 2, 10^e éd. (2022).

CHANTEBOUT B. (2019), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey université, 33^e éd.

COHENDET M.-A. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 5^e éd.

CONSTANTINESCO V. et PIERRÉ-CAPS S. (2016), *Droit constitutionnel*, Paris, PUF, 7^e éd.

DUHAMEL O. et TUSSEAU G. (2020), *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Paris, Seuil, 5^e éd.

FAVOREU L. et al. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 24^e éd.

GICQUEL J. et GICQUEL J.-E. (2022), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, LGDJ, 36^e éd.

LE POURHIET A.-M. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, Economica, 11^e éd.

PACTET P., MÉLIN-SOUCRAMANIEN F. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 40^e éd.

PIERRÉ-CAPS S. (2015), *Droits constitutionnels étrangers*, Paris, PUF.

PORTELLI H. et EHRHARD T. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 14^e éd.

ROUSSEAU D. et VIALA A. (2004), *Droit constitutionnel*, Paris, Montchrestien.

ROUVILLOIS F. (2021), *Droit constitutionnel. Tome 1. Fondements et pratiques*, Paris, Flammarion, 7^e éd.

VERPEAUX M. (2015), *Droit constitutionnel français*, Paris, PUF, 2^e éd.

ZOLLER E. et MASTOR W. (2021), *Droit constitutionnel*, Paris, PUF, 3^e éd.

3. Histoire constitutionnelle

BODINEAU P. et VERPEAUX M. (2020), *Histoire constitutionnelle de la France*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 6^e éd.

BRAUD P. et BURDEAU F. (1992), *Histoire des idées politiques depuis la Révolution*, Paris, Montchrestien, 2^e éd.

CHEVALLIER J.-J. (2009), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Paris, Dalloz, 9^e éd.

DESLANDRES M. (1932-1937), *Histoire constitutionnelle de la France*, 3 vol., Paris, A. Colin : recueil Sirey.

MORABITO M. (2022), *Histoire constitutionnelle de la France (1787-1958)*, Paris, LGDJ, 17^e éd.